

# La collégiale Saint-Gengoult de Toul

par Sébastien GEORGES

La collégiale Saint-Gengoult a lentement vu s'écouler les siècles à l'ombre de la prestigieuse cathédrale Saint-Etienne. Aujourd'hui encore, elle s'élanche majestueusement, comme figée, au sein de l'ancienne cité épiscopale qui, elle, s'est vue marquée par les traces de

son passé. Cependant, malgré sa longue histoire, étroitement mêlée à celle de la ville, la collégiale Saint-Gengoult reste une grande méconnue pour ne pas dire inconnue et ce, même pour nombre de Toulous. Encore trop d'idées fausses circulent à son sujet. Ce n'est que tout

récemment que le voile a commencé à se lever sur les secrets de la collégiale Saint-Gengoult de Toul.

## La naissance de la première collégiale du diocèse de Toul.

Avant d'aborder plus en détail, l'histoire de l'église toulousienne dédiée à saint Gengoult, il convient de préciser ce qu'est une collégiale. Il s'agit en fait d'une église (non cathédrale) rassemblant une communauté de religieux appelés chanoines. Mais qui était ce saint à qui la collégiale toulousienne emprunte le nom ? Gengoult serait né au VIII<sup>e</sup> siècle d'une grande famille bourguignonne. Cette condition lui permit d'avoir accès à une instruction solide. Sa jeunesse fut également marquée par une éducation religieuse très stricte. Les Ecritures Saintes imprimèrent très tôt, en Gengoult, une foi profonde. Devenu soldat dans le rang des armées de Pépin le Bref, Gengoult reste solidement ancré dans ses terres de Varennes situées non loin de Langres. Selon son hagiographie, il est assassiné le 11 mai 760 par sa femme et l'amant de cette dernière. Sa dépouille est finalement déposée en l'église Saint-Pierre de Varennes, fondée par ses propres soins. Les reliques de saint Gengoult semblent très vite apporter l'aide bénite du saint. Afin de s'assurer les faveurs de ce dernier, les fidèles, de plus en plus nombreux, n'hésitent pas à déposer de nombreuses offrandes sur l'autel. Cela permet à l'église de s'enrichir peu à peu. Elle est alors rapidement érigée en abbaye. Bien que située au cœur du diocèse de Langres, l'abbaye

fait cependant partie de l'évêché de Toul, du moins jusqu'au X<sup>e</sup> siècle. C'est en effet à ce moment que par échange, l'évêque toulousien Gauzelin cède l'abbaye à l'épiscopat de Langres.

À la suite de Gauzelin, saint Gérard monte sur le siège épiscopal. Ne parvenant pas à reprendre l'abbaye perdue, il décide de fonder à Toul une église dédiée à saint Gengoult. Il érige cette église en abbaye et y place des religieuses. Mais, très vite, celles-ci vont abandonner la règle. Saint Gérard décide alors de les remplacer par des chanoines réguliers vivant sous la règle de Chrodegang. Cette situation restera inchangée jusqu'en 1065.

C'est à cette date que l'évêque Udon restaure le chapitre collégial. Ce dernier est en effet dissous, en 1036, après la destruction de l'église. Cette année-là, durant la guerre qui l'oppose à l'empereur Conrad II, Eudes de Champagne met le siège devant Toul. Avant de se retirer, il incendie les abbayes de Saint-Evre et Saint-Mansuy, le faubourg Saint-Amant ainsi que la collégiale. Udon décide, en 1065, de restaurer l'église. Il lui donne alors les caractères principaux qu'elle conservera jusqu'à la Révolution. Les murs de la nouvelle église accueillent désormais des chanoines

vivant sous la règle d'Amalaire. Par chance, la charte d'Udon relative à la restauration du chapitre nous est parvenue ainsi que trois autres documents prestigieux confirmant cet acte de l'évêque toulousien. Ces documents sont un diplôme de l'empereur Henri IV (1065), une bulle de l'évêque Alexandre II (1069) et une charte de l'évêque Pibon (1106). Ils constituent une base solide pour l'étude de la collégiale.

Deux éléments donnent d'emblée de l'importance à la collégiale. Tout d'abord, Udon unit, à la mense capitulaire, des biens en grand nombre ainsi que des privilèges conséquents. Ces deux aspects seront abordés plus loin. En second lieu, le rang des personnalités confirmant cette restauration ne fait qu'ajouter au prestige de la communauté canoniale. Il suffit de rappeler qu'il s'agit en effet d'un empereur, d'un pape et d'un évêque.



**Façade occidentale**

## L'organisation interne de la collégiale Saint-Gengoult.

La collégiale se présente comme une communauté religieuse très organisée. Les membres de cette communauté portent le nom de chanoines. Les chanoines sont des religieux, prêtres ou non, qui ont pour rôle principal de prier pour l'ensemble de la communauté des fidèles. Ils font partie de l'ordre médiéval des oratores. Ces chanoines sont issus de la bourgeoisie locale mais, également, à plus large échelle, de la bourgeoisie régionale. Peu nombreux si on compare leur nombre à celui des chanoines de la cathédrale, les gengoulphins sont néanmoins quatorze.

À leur tête se trouve le prévôt. Ce dernier est élu, comme le veut la charte de restauration d'Udon, par les chanoines de Saint-Gengoult. Seulement, ces mêmes chanoines n'élisent pas un membre de leur propre chapitre, mais un chanoine de la cathédrale Saint-Etienne. Par ce système, Udon désirait probablement tisser un lien étroit entre le chapitre de la collégiale et celui de la cathédrale. Quelques personnages prestigieux ont occupé cette charge. C'est le cas entre autres, de membres de la famille ducale comme Odelric, frère de Gérard d'Alsace ou Thierry de Lorraine, fils de Mathieu I<sup>er</sup>.

Un privilège se rattache à la charge de prévôt. En effet, en 1065, Udon unit à la charge de prévôt de la collégiale celle de grand archidiacre du diocèse de Toul. Le grand archidiacre est le premier clerc du diocèse après l'évêque. L'union de ces deux bénéfices peut s'expliquer de deux façons. Tout d'abord, cela assure à la collégiale un certain prestige : son dignitaire occupe désormais, dans le même temps, la charge la plus importante du clergé diocésain après celle d'évêque. Ensuite, les nombreux pouvoirs rattachés au bénéfice de grand archidiacre permettent au prévôt de défendre efficacement les intérêts de la communauté canoniale.

Quel est le rôle de prévôt? Il doit surveiller la situation spirituelle et matérielle des chanoines. Il a donc en charge la gestion du temporel du chapitre, du moins durant la période où les chanoines vivent en communauté. Ils ne connaissent alors pas la propriété individuelle. Cependant, dès lors que le système de la prébende est adopté, il est fort possible que le prévôt perde une de ses principales fonctions. Il est évident que la charge de prévôt doit demander à son titulaire un temps considérable, sans compter que ce dernier doit, de la même façon, satisfaire aux tâches que lui imposait le bénéfice de grand archidiacre. Tous ces

éléments expliquent l'existence d'un doyen comme second dignitaire du chapitre de la collégiale Saint-Gengoult.

Il ne faut pas considérer le doyen de la collégiale comme un remplaçant du prévôt mais plutôt comme son "bras-droit". Tout comme c'est le cas pour le prévôt, la charge de doyen est inamovible. Il existe un véritable parallèle entre ces deux bénéfices. Cela confère ainsi au doyen l'autorité nécessaire à la direction du chapitre. Seules trois autres dignités sont évoquées dans les archives : un organiste, un chantre et un écolâtre. Mais, sans nul doute, d'autres charges existaient-elles. Tous ces personnages forment une communauté canoniale animant, avec une pieuse ferveur, les murs de l'église dédiée à Saint-Gengoult.

## L'exercice du culte à Saint-Gengoult.

Les chanoines de Saint-Gengoult constituent une communauté de religieux, semblable aux autres. Leurs vies sont rythmées par les grands offices de la journée comme les matines, les vêpres, etc. Mais d'autres prières résonnent dans les murs de Saint-Gengoult. C'est le cas, entre autres, des messes anniversaires ou "obits". Les obits sont des messes chantées à date fixe, celle de la mort du testateur. Dans les deux cas, le but est toujours le même. Le fidèle, par ses donations charitables, espère échanger certains de ses biens terrestres périssables contre le salut de son âme, possible grâce à la prière d'hommes de Dieu. Son âme rejoindra ainsi plus vite et plus certainement la cohorte des fidèles siégeant auprès de Dieu. De nombreuses traces de ces obits subsistent encore aujourd'hui en la collégiale, ne serait-ce que les nombreuses plaques funéraires relevées dans le transept ou alors scellées à même les murs.

Ces plaques sont les témoignages d'un ancien principe d'inhumation



Plaque funéraire relevée dans le transept septentrional



Châsse renfermant des reliques de Saint-Gengoult

médiéval : l'inhumation ad-sanctos. En quoi consiste ce système ? Les fidèles, chanoines de la collégiale ou personnages laïcs aisés, se font inhumer à l'intérieur même de la collégiale, le plus près possible des reliques de saint Gengoult. Leurs dépouilles étant déposées au contact proche de ces reliques, les fidèles espèrent bénéficier plus directement des vertus du saint et rejoindre ainsi, plus vite, le paradis. Ces reliques, selon les

archives, auraient été données en 1404 aux chanoines de la collégiale par des moines de Varennes. Aujourd'hui encore, les reliques du saint sont conservées en les murs de l'église, dans une châsse située dans le transept septentrional. Une seconde châsse, déposée, quant à elle, dans la sacristie, contient d'autres reliques du saint.

D'autres offices sont célébrés en la collégiale Saint-Gengoult. C'est le cas d'offices communs entre les deux chapitres, collégiaux et cathédraux. Dès 1065, Udon prend en effet soin de créer des offices communs entre les deux communautés religieuses. Ainsi, il espère vraisemblablement resserrer les liens entre les deux églises. Tout d'abord, chanoines de la collégiale et chanoines de la cathédrale célèbrent l'office, plusieurs fois dans l'année, en l'église Saint-Gengoult. Udon ordonne ainsi que l'office de la Vierge soit célébré tous les samedis à Saint-Gengoult ainsi que les fêtes de saint Benoît, saint Agapit et saint Guy. Udon ordonne ensuite que tous les ans, les mercredis après la fête de saint Pierre et saint Paul, soit célébrée une messe en sa mémoire. Après sa mort, une messe doit être dite, tous les mercredis, pour lui et pour tous les défunts. Ensuite, il ordonne qu'à toutes les heures de l'office, après sa mort, soit récité un *de profundis* pour les âmes de tous les

défunts mais également pour la sienne. D'autres offices sont célébrés par les deux chapitres mais, cette fois, en la cathédrale Saint-Etienne. Ainsi, les chanoines de Saint-Gengoult doivent se rendre en corps et processionnellement à la cathédrale avec une croix et des cierges lors de la Saint-Etienne, le 26 décembre. Il en va de même aux vêpres, à la messe, le jour

de la fête de l'Invention de saint Etienne ainsi que le jour de la Fête-Dieu. Les chanoines de la collégiale doivent également participer à l'office en la cathédrale le jour de l'Assomption de la Vierge, le 15 août. De la même façon, les gengoulphins doivent se rendre à la cathédrale les jours où l'évêque fait son office plénier, c'est-à-dire le Jeudi saint, le jour de

Pâques et à la Pentecôte. Lors de ces offices, les chanoines de Saint-Gengoult doivent fournir diacres et sous-diacres.

## L'église Saint-Gengoult : approche architecturale.

L'église actuelle de Saint-Gengoult n'est pas celle du XI<sup>e</sup> siècle. L'édifice que nous connaissons aujourd'hui fut construit entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, un acte daté de 1219 du 48<sup>e</sup> évêque de Toul, Eudes de Sorcy, atteste qu'il autorise "Pierre de Vouxei et Ponce son épouse à laisser un terrain aux chanoines de Saint-Gengoult pour agrandir leur église". C'est au même moment que la ville de Toul se dote d'une nouvelle enceinte, laissant ainsi plus d'espace à l'église pour s'étendre. C'est cette extension qui oblige le chapitre collégial à se procurer de nouveaux terrains afin de permettre le développement de l'édifice. La construction de l'église actuelle commence donc, vers 1220, par le chœur. Ce dernier est achevé dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, au moment où sont élevés le transept, la dernière travée de la nef ainsi que la salle capitulaire. C'est sur cet ensemble que vient s'appuyer le cloître. Le chantier reprend au XV<sup>e</sup> siècle. Les deux premières travées, ainsi que le portail, sont bâtis à cette époque. Le chantier s'achève au début du XVI<sup>e</sup> siècle par la façade ouest.

Il n'est pas question de faire ici une étude détaillée de l'édifice. Néanmoins, il est intéressant de souligner quelques-uns des éléments remarquables de l'église ainsi que les grandes lignes de son architecture. Le plan de la collégiale a l'aspect d'une croix grecque. En effet, sa nef courte et large, ainsi que son transept, donnent au visiteur l'impression de pénétrer dans un édifice presque quadrangulaire. Le transept se compose de la croisée, au centre, et des

deux croisillons au nord et au sud. L'ensemble est voûté d'ogives. Les clefs de voûte arborent un magnifique décor à feuillages. Certaines, comme celles situées dans le transept sud, portent encore des traces de couleur sans doute originelles. La cursive est encore visible. Elle permettait les visites d'entretien. Elle est soutenue par des arcs trilobés reposant sur de curieuses consoles représentant des personnages, des animaux ou des chimères.

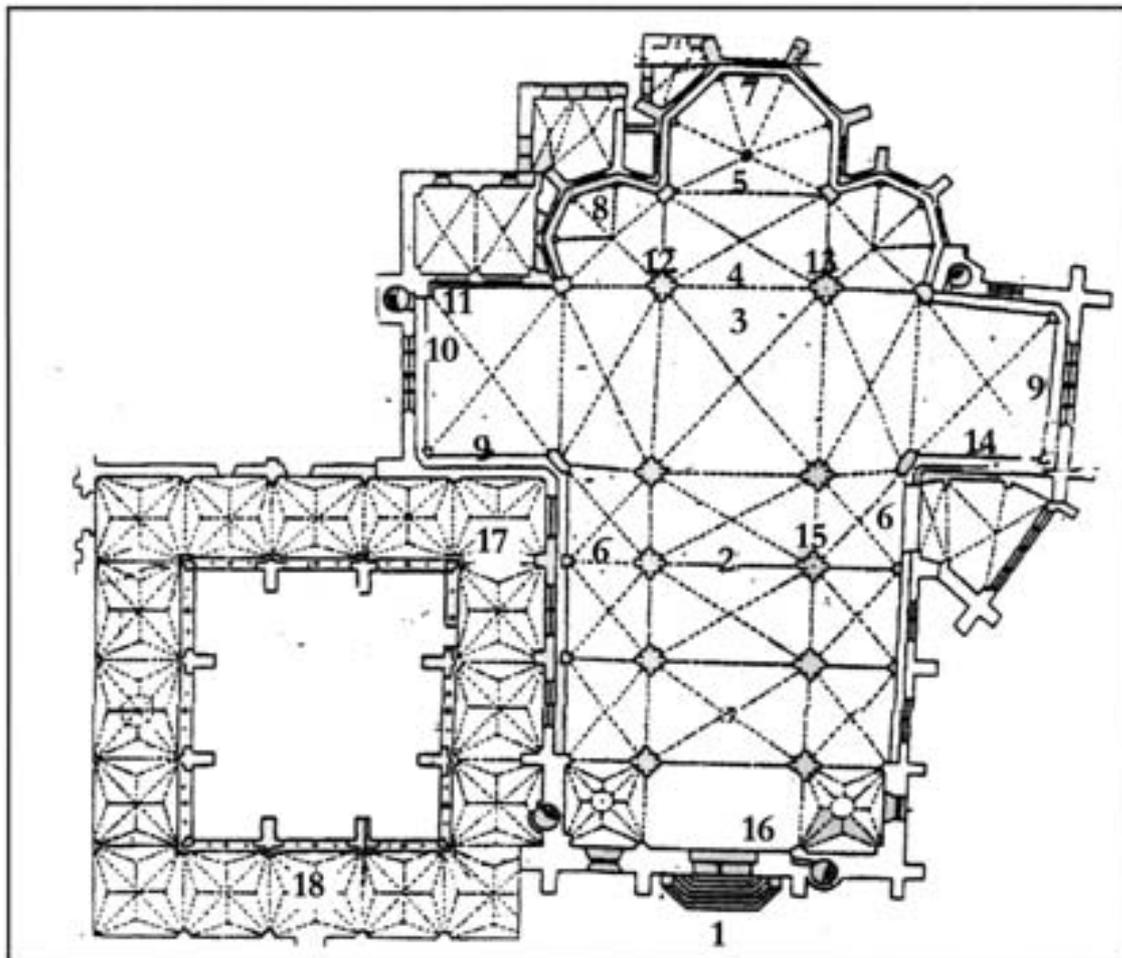
Avec son chevet à cinq pans, le chœur de l'église Saint-Gengoult rappelle celui de la cathédrale Saint-Etienne qui en compte sept. L'abside et le chœur constituent la partie la plus ancienne de l'église. De grandes fenêtres, s'élevant sur toute la hauteur, diffusent une éclatante lumière sur le maître-autel qui date, quant à lui, du XVIII<sup>e</sup> siècle tout comme le riche placage en marbre. Chaque fenêtre, se compose de deux lancettes qui supportent un losange encadrant une rose à huit lobes. Un plan permet d'illustrer ces propos. Il est issu de l'ouvrage de l'abbé Balthasar : *La collégiale Saint-Gengoult de Toul*, *Revue archéologique*, 1853.

Au nord et au sud de la travée du chœur, se trouvent deux chapelles rayonnantes, ce sont les absidioles. Elles sont consacrées à saint Nicolas au nord et à sainte Anne au sud. Les fenêtres sont de même style que celles de l'abside. Des arcs trilobés reposant sur des chapiteaux décorés, supportent le passage longeant la base des verrières.

Le cloître actuel date du XVI<sup>e</sup> siècle. On y pénètre par une porte percée dans le mur nord de la nef, au niveau de la deuxième travée. Mais il est également possible d'y entrer par une porte située au nord du cloître donnant directement sur la place du marché. Le cloître de Saint-Gengoult est le résultat d'un savant mélange entre le style flamboyant et le style renaissance. Il remplace, vraisemblablement, un ancien cloître. Il est en effet impensable de concevoir qu'il n'existait aucun avant le cloître actuel. Seulement, le cloître antérieur à celui que l'on peut voir aujourd'hui devait être moins haut. Ainsi, il a fallu aveugler les hautes fenêtres du bas-côté nord. Le cloître forme un carré, dont chaque côté compte cinq travées voûtées d'ogives avec liernes et tiercerons. À l'intersection de ces nervures se trouvent des clefs de voûtes en forme de médaillons sculptés dont certaines portent encore des traces de polychromie.

L'église Saint-Gengoult possède une très belle collection de vitraux. Elle a la grande particularité d'offrir au visiteur une des plus belles surfaces de vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle en Lorraine.

- **L'Abside est** comprend les plus anciens vitraux. Il s'agit des deux lancettes centrales qui datent de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Leur dimension est de 16 m x 2,75 m. Les lancettes représentent, individuellement, une vie du Christ et une vie de saint Gengoult, toutes deux mises en parallèle. Elles supportent une rose à huit lobes. Un Christ en gloire y est représenté. Les deux lancettes enserrant les verrières du XIII<sup>e</sup>



1. Façade et portail (XV<sup>e</sup> s.).
2. La nef composée de quatre travées.
3. Le transept.
4. Le chœur (2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.).
5. L'abside.
6. Les bas-côtés.
7. Verrières de l'abside.
8. Verrières de la chapelle Saint-Nicolas.
9. Consoles décorées de masques ou d'animaux supportant de petits arcs trilobés de la corniche.
10. Petit monument ogival "autel privilégié" du début du XV<sup>e</sup> siècle.
11. Porte d'accès à l'ancienne salle des archives au fronton sculpté.
12. Petite cloche en bronze.
13. Grilles du chœur en fer forgé.
14. Pierres tombales relevées.
15. Vierge à l'enfant en bois polychrome.
16. Les orgues.
17. Inscriptions funéraires du cloître.
18. Clefs de voûte en forme de petits médaillons (XVI<sup>e</sup> s.).

siècle sont, quant à elles, du XIX<sup>e</sup> siècle. Finalement, les lancettes latérales sont des vitraux modernes. Des grisailles anciennes y sont intégrées.

- **Les chapelles** : La rose et les lancettes de la chapelle Saint-Nicolas représentent une vie du saint éponyme. La rose de la chapelle Sainte-Anne, quant à elle, fait figurer le Jugement Dernier. Ces

vitraux comprennent également de larges parties XIII<sup>e</sup> siècle.

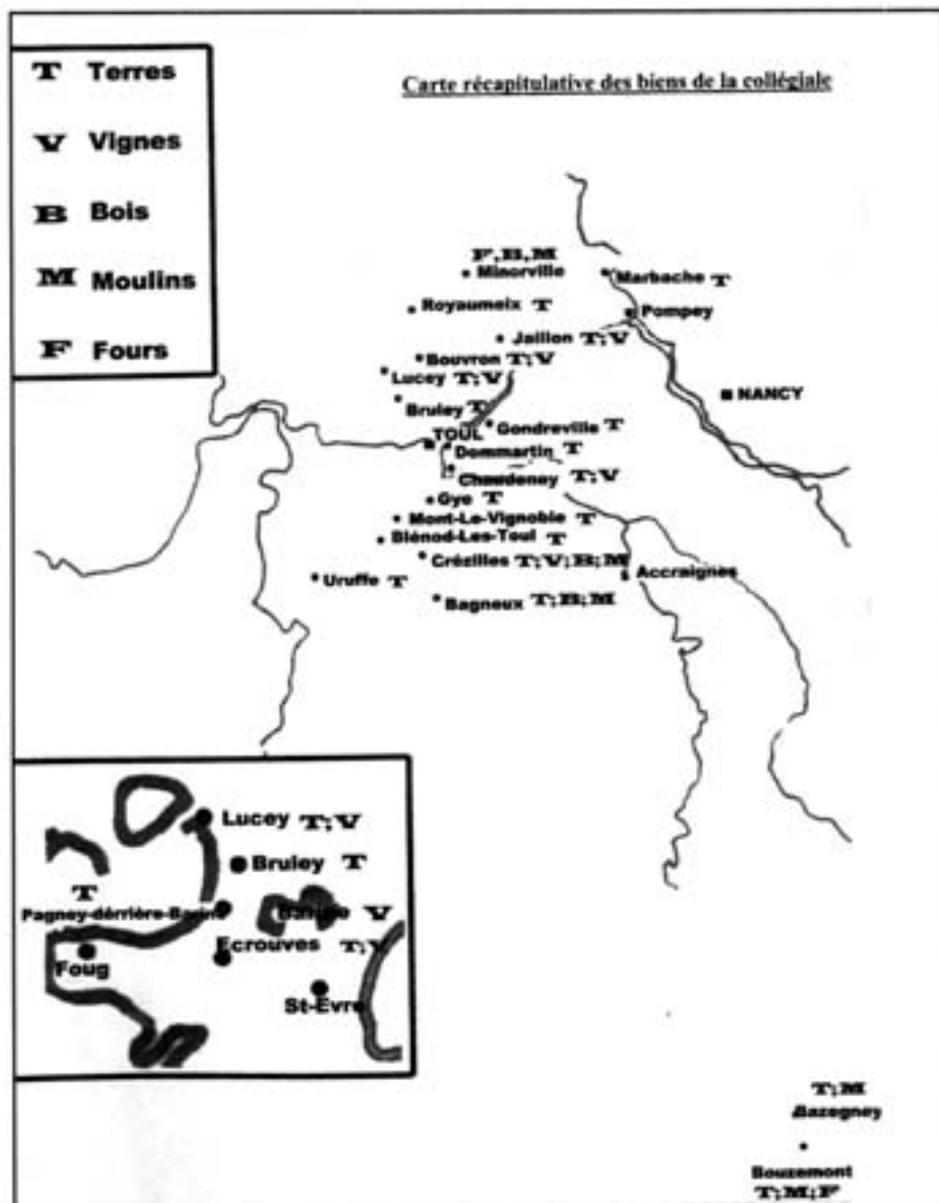
- **Transept Nord** : Ici, il est possible d'admirer des baldaquins flamboyants. Les vitraux sont du XIV<sup>e</sup> siècle.

- **Transept Sud** : Quatre évêques de Toul sont représentés. Il s'agit de saint Mansuy, saint Evre, saint Gauzelin et

saint Amont. Ces vitraux datent de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

- **Façade Ouest** : Ces vitraux présentent quatre saints, dont saint Gengoult et saint Gérard. La rose, quant à elle, représente l'Apocalypse. Ces vitraux datent également du XIV<sup>e</sup> siècle.

La collégiale recèle encore nombre de trésors. Ainsi, une magnifique vierge en bois polychrome du XV<sup>e</sup> siècle tend majestueusement la main vers les fidèles qui assistent à l'office. Un autre exemple est une peinture murale située à l'entrée du chœur. Elle représente un Christ en croix. D'une façon étonnante, la représentation de la crucifixion n'est pas sans rappeler le style du peintre Simon Marmion (†1489). Il travailla à la cour de Philippe Le Bon. Il fut en relation avec l'évêque de Toul Guillaume Fillastre. Il est alors fort possible que Simon Marmion soit passé un jour à Toul, ce qui lui permit de réaliser cette peinture murale. Malheureusement, les affres du temps ont dramatiquement détérioré cette peinture qui ne se trouve, aujourd'hui, protégée que par de vétustes doubles portes en bois. Néanmoins, ces quelques ornements ne font que rajouter à la beauté de l'église. Le Père Benoit lui-même disait de l'édifice: "L'église de Saint-Gengoult est magnifique; l'architecture en est exquise et le cloître des plus beaux."



## Les possessions et revenus du chapitre collégial

La collégiale est, au Moyen âge, un acteur important de la vie locale et régionale. Ce phénomène ne s'explique pas seulement par le prestige dont elle est revêtue, mais aussi par la puissance liée à l'étendue de ses possessions. Il est possible, dans les grandes lignes, de partager ces possessions en deux familles : les possessions liées à la sphère temporelle

(terres, vignes, seigneuries...) et celles liées à la sphère spirituelle (cure, dîmes...). Bien évidemment, à ces possessions, sont rattachés des droits divers et variés qui, eux aussi, peuvent constituer des sources de revenus. À ces possessions se rattache, bien entendu, tout un ensemble de droits qui ne font, évidemment, que rajouter à la puissance de la

communauté canoniale gengoulphine.

Attardons-nous d'abord aux possessions "foncières" du chapitre. Dès sa restauration par Udon, en 1065, la mense capitulaire se voit gratifiée d'une donation conséquente. Ces donations sont de quatre grandes sortes : des terres (arables ou non), des prés, des bois et des vignes.

La plupart de ces biens sont mis à bail par le chapitre à des exploitants locaux. Les chanoines acquièrent, ainsi, des revenus réguliers, tout en assurant un bon entretien de ses possessions foncières. De par la dispersion géographique de ses biens, le chapitre devient aussitôt présent dans une large partie de la région toulousaine et même lorraine puisque certains biens de la collégiale se trouvent dans les Vosges, comme à Bouzemont ou Bazegney. Il est évident qu'entre 1065 et la Révolution, date à laquelle la puissance de la collégiale s'effondre définitivement, les possessions du chapitre ne cessent de s'étendre.

Si l'importance de ces donations est indiscutable, un autre élément permet, dès 1065, au chapitre de s'élever au même rang que les prestigieux établissements religieux locaux : le don de seigneuries et de tous les pouvoirs qui s'y rattachent. La collégiale devient alors seigneur temporel. Elle jouit, ainsi, de ce statut à Bouzemont et Bazegney, Bagneux, Minorville et Crézilles. Elle y exerce la haute justice. Le chapitre y per-

çoit toutes les redevances dont celles liées au droit de ban. En effet, dans ces seigneuries, on trouve des biens d'équipement (fours, moulins, pressoirs) dont la communauté canoniale devient propriétaire.

Dès sa restauration, la collégiale devient donc seigneur temporel. Mais elle n'en reste pas moins une puissante autorité spirituelle. Le chapitre possède, en effet, le droit de patronage dans de nombreuses cures. Les chanoines de Saint-Gengoult y perçoivent, en principe, l'ensemble des revenus comme les dîmes, les offrandes des fidèles, etc. Seulement, dans la réalité, ces derniers se voient obligés de les partager avec les vicaires auxquels ils délèguent le *cunam animarum* de leurs paroisses. Ces vicaires doivent, dès lors, vivre d'une façon digne de leur charge. Le chapitre s'engage donc à pourvoir à leurs besoins. Les chanoines versent ainsi aux desservants de leurs cures la portion congrue. La portion congrue, du latin "*congrua*" est, étymologiquement, la part "convenable", "raisonnable", contingente à l'entretien d'un

homme de Dieu. Mais, bien souvent, le chapitre se décharge du versement de cette rente. En échange, il offre aux vicaires une partie du fruit des dîmes ou des oblations des fidèles.

Tout au long de son existence, la collégiale Saint-Gengoult acquiert d'autres biens. Elle possède ainsi des maisons, des halles, des granges, des lacs et rivières, etc. Au même titre que les grands seigneurs locaux, la collégiale possède une place à sel dans le Saulnois à Moyenvic. Il est inutile de rappeler l'importance que revêt le sel au Moyen âge ni les revenus que le chapitre peut tirer de l'exploitation de ce sel. Ainsi, la riche messe capitulaire de Saint-Gengoult lui vaut de devenir un acteur incontournable dans la politique ecclésiastique et laïque lorraine.

## Les relations du chapitre avec l'environnement politique et la société.

Fortement ancré dans la vie locale et régionale, le chapitre de Saint-Gengoult entretient un large réseau relationnel. Tout d'abord, il est régulièrement amené à rencontrer les deux principaux acteurs de la politique régionale : le duc de Lorraine et le comte de Bar. Deux cas semblent particulièrement importants. Il s'agit des deux contrats de pariage établis entre la collégiale et les deux plus grands seigneurs locaux. Le premier contrat concerne la seigneurie de Minorville. Le chapitre et le comte de Bar s'associent alors, en 1261, à la tête de cette seigneurie. Le second contrat intéresse, quant à lui, la seigneurie de Bouzemont où, cette fois, les chanoines de Saint-Gengoult s'engagent, en 1310, au côté du duc de Lorraine. Dans un pariage, les deux contractants s'engagent à diriger ensemble une seigneurie. Les revenus provenant des divers droits seigneuriaux sont alors partagés en deux parts égales.

Quelles sont les raisons de ces contrats de pariage ? Deux hypothèses peuvent être avancées. La première consiste en l'idée qu'en tant que communauté de religieux, le chapitre est limité dans ses actions. Ainsi, il lui est interdit de faire couler le sang. De la sorte, il lui est impossible de protéger efficacement ses seigneuries. En s'associant avec le duc de Lorraine ou le comte de Bar, la collégiale s'assure un allié puissant capable de se dresser contre toute velléité hostile. Il existe une autre hypothèse. Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, duché de Lorraine et comté de Bar s'opposent déjà, depuis longtemps, dans une lutte hégémonique sans merci. Conclure des contrats de pariage permet aux deux grands seigneurs lorrains de s'assurer des bases solides en plusieurs lieux de la région. Ils étendent ainsi, peu à peu, leurs pouvoirs dans l'ensemble de la Lorraine. Les deux explications sont sans doute valables.

Mais, irrévocablement, par l'entrée de pouvoirs étrangers dans ses possessions, le chapitre de Saint-Gengoult perd une partie de son autonomie, donc de sa souveraineté. Dès lors, on peut considérer que le chapitre voit, en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle, la fin de son apogée.

Si la collégiale entretient d'étroites relations avec les plus hautes sphères du pouvoir laïc régional, il en va de même avec l'église mère du diocèse de Toul, à savoir la cathédrale de Saint-Etienne. Comme il a été vu précédemment, Udon a voulu, dès la restauration de la collégiale, nouer des liens étroits entre les chanoines gengoulphins et cathédraux. Il suffit de rappeler les offices communs établis par l'évêque toulousin. Un autre exemple est le prévôt de la collégiale qui est élu parmi les chanoines de la cathédrale. Malgré cela, les conflits paraissent inévitables. Il est possible d'en présenter plusieurs exemples. En 1387 s'engage un

nouveau conflit appelé "l'affaire des aumusses". Une aumusse est une coiffe faite de peau, que les chanoines portent, le plus souvent, sur le bras. Un conflit éclate entre les deux chapitres collégiaux et cathédraux car les chanoines de Saint-Gengoult prétendent avoir le droit de porter des aumusses grises. Le chapitre cathédral s'y oppose formellement. Un procès est alors mené jusque devant la cour pontificale. Malgré cela, les chanoines de Saint-Gengoult sont déboutés de leur demande. Le droit de porter les aumusses leur est seulement accordé dans les murs de la collégiale à condition que les gengoulphins viennent auparavant prêter serment devant les chanoines de la cathédrale. Le 4 novembre 1438, un nouveau statut précise que les chanoines de la collégiale ne doivent porter les aumusses ni devant le chapitre cathédral, ni dans la ville.

Une nouvelle lutte s'engage en 1454. À cette date, la cité de Toul est alors en conflit avec le pouvoir épiscopal. Les chanoines de Saint-Gengoult décident de sonner leurs cloches avant celles de la cathédrale, ce qui leur est interdit. Par peur d'agitations populaires, l'évêque annule la procession de la Fête-Dieu, qui se déroule le premier jeudi suivant la Trinité. Pourtant, les chanoines de la collégiale organisent, avec les Dominicains et les Cordeliers, une procession générale le 18 octobre. Cela prouve une solidarité entre le chapitre collégial et les citains de Toul.

En effet, des liens particuliers existent entre les chanoines de Saint-Gengoult et la cité épiscopale. La collégiale est souvent considérée comme l'église des bourgeois de Toul. Certes, ces derniers ont financé une partie de la construction de l'édifice. De même, de nombreux chanoines proviennent de la bourgeoisie toulousaine. Mais il est abusif de considérer qu'elle exerce une emprise solide sur la communauté canoniale. Il existe, il est vrai, une certaine solidarité entre le chapitre et la ville. Mais la collégiale conserve néanmoins un total libre-arbitre face au patriciat toulousain. Il suffit,

pour bien comprendre la situation, de se pencher plus en détail sur l'épisode de la ban-cloche. Il a fallu attendre 1255 pour que l'échevinage se mette en place à Toul. À partir de cette date, la communauté toulousaine possède un tribunal, un hôtel de ville, un sceau et une ban-cloche. La ban-cloche est un des attributs, un des privilèges des villes d'empire libres. Elle appelle les bourgeois aux armes, à l'exercice de leurs droits de citains, comme l'élection des magistrats municipaux. Quant à savoir à quelle date la cité de Toul obtient le droit de posséder une ban-cloche, rien ne permet d'avancer une date certaine. Mais tout laisse penser que cette acquisition a eu lieu à la date où l'empereur Charles IV promulgue sa bulle d'or, c'est-à-dire en 1356. Or, rien ne prouve qu'à cette date, la ville possède sa propre ban-cloche. Si on en croit les archives, une cloche est posée en 1396 dans la tour droite de l'église collégiale.

Mais la ville et le chapitre se disputèrent la propriété de cette cloche. Ce n'est qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1502, qu'une cloche est posée par la cité dans la même tour. Les chanoines de Saint-Gengoult offrent même à la ville la somme d'argent nécessaire à l'achat des 600 livres de métal nécessaires à la fonte de la cloche. Mais là encore, des disputes éclatèrent au sujet de sa propriété.

Malgré ces conflits, la collégiale entretient une étroite solidarité avec la cité de Toul. C'est le cas en 1454, lors du conflit entre les citains et l'évêque. Un autre exemple de ces liens étroits est l'aide qu'accorde le chapitre aux habitants de Toul en 1565. Un hiver rude et de mauvaises récoltes rendent difficile la vie dans la cité. Les plus démunis sont confrontés à la faim. Dans un élan de solidarité, la collégiale fait un don de 18 F à la ville. On ne peut donc parler "d'église des bourgeois" à propos de la collégiale Saint-Gengoult. Elle représente, en fait, le symbole, aux yeux des citains, d'un contre-pouvoir face à la domination de l'épiscopat toulousain.

La collégiale Saint-Gengoult apparaît comme un établissement religieux prestigieux et puissant. L'idée d'une église sans grand rayonnement perdure pourtant encore trop souvent dans la perception que beaucoup ont de la collégiale. Pourtant, si l'on se penche plus attentivement sur son histoire, on se rend vite compte que le chapitre est un acteur important aussi bien dans la vie de la cité que dans celle de la région. Être implantée à Toul est à la fois un avantage et un désavantage pour la collégiale. D'un côté, le fait d'être située en plein cœur de l'un des Trois évêchés ne fait que rajouter au prestige de la communauté canoniale. Mais, d'un autre côté, la collégiale voit irrémédiablement l'ombre de la cathédrale Saint-Etienne s'abattre sur elle. Malheureusement, aujourd'hui encore, la cathédrale attire toutes les lumières.

Ce court article est une première étape vers cette exhumation de la riche histoire de la collégiale. La prochaine parution des itinéraires du patrimoine, où la collégiale sera étudiée, continuera ce travail de mise à jour. Il est, en effet, important que la collégiale Saint-Gengoult retrouve, aux yeux de tous, la considération qu'elle mérite.